



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025 à 20h en Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 19 septembre 2025 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
17

Présents :
11

Absents excusés :
6

Pouvoirs :
5

Absents non
excusés :
0

Conseillers municipaux présents :

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- GISSELBRECHT Fabrice
- JASIC Mahir
- KNOBLOCH Christophe
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- SEYLLER Yolande
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- LOOS Clothilde - Procuration : SEYLLER Yolande
- ORIHUELA Jules – Procuration : ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud – Procuration : DA COSTA Agathe
- SEYLLER Cédric – Procuration : SIMLER Nicolas
- SEYLLER Francis - Procuration : KNOBLOCH Christophe
- AYDIN Marie-Madeleine

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
1	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Approbation du PV du 27 mai 2025	Adopté à l'UNANIMITE
2	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un secrétaire de séance	Adopté à l'UNANIMITE
3	PLAN LOCAL D'URBANISME : Accompagnement technique de l'ATIP pour la modification simplifiée n°1 du PLU	Adopté à l'UNANIMITE
4	SUBVENTION : Volley club Wittisheim – Subvention d'équipement	Adopté à l'UNANIMITE
5	SUBVENTION : AAPW – Subvention Pêche des jeunes 2025	Adopté à l'UNANIMITE
6	SUBVENTION : Craquettes du Ried – Subvention exceptionnelle	Adopté à l'UNANIMITE
7	FINANCES : Rectification de la délibération n°4 du 27/05/2025 – Décision modificative n°1	Adopté à l'UNANIMITE
8	FINANCES : Salle polyvalente – Tarifs de location	Adopté à l'UNANIMITE
9	ACQUISITIONS FONCIERES : Acquisition de la parcelle forestière n°180 section 28	Adopté à l'UNANIMITE
10	RAPPORTS D'ACTIVITES : SMICTOM – Rapport annuel 2024	PREND ACTE
11	RAPPORTS D'ACTIVITES : SDEA – Rapports annuels 2024	PREND ACTE

12	RAPPORTS D'ACTIVITES : ONF – Bilan forestier 2024	PREND ACTE
13	DECISIONS DU MAIRE	PREND ACTE

1. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du PV du 8 avril 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2025 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme Mme Huguette BARONDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. PLAN LOCAL D'URBANISME : Accompagnement technique de l'ATIP pour la modification simplifiée n°1 du PLU

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Thierry WITWICKI

La commune de Wittisheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 novembre 2015. En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,

- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- La tenue des diverses listes électorales,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- La formation dans ses domaines d'intervention,
- L'accompagnement en information géographique
- Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 février 2024, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2025 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme pour la modification simplifiée n°1 du PLU de Wittisheim, mission correspondant à 11 demi-journées d'intervention pour le module de base, qui pourront être augmentées selon nécessité par le module de missions complémentaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération, à savoir la modification simplifiée n°1 du PLU de Wittisheim correspondant à 11 demi-journées d'intervention (module de base)**
- **DE PRENDRE ACTE du montant de la contribution 2025 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.**

4. SUBVENTIONS : Volley club Wittisheim – Subvention d'équipement

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

Par délibération n°12 du 8 décembre 2021, la commune a fixé les critères de versement de subventions d'équipement aux associations :

- une subvention d'investissement/an/association qui en fait la demande ;
- prise en charge de 50% des dépenses subventionnables (achat d'équipements amortissables, non consommables, nécessaires à la pratique associative) ;
- plafond maximum de 1.000 € d'aide financière communale.

Le Volley Club de Wittisheim a formulé la demande de bénéficier de cette subvention pour l'acquisition de bandes de marquage pour les terrains extérieurs, permettant notamment d'organiser les tournois au Koba. Le montant de cet investissement est de 83.24 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE (M. Fabrice GISSELBRECHT n'ayant pas pris part au vote) :

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement au Volley Club de Wittisheim d'un montant de 41.62 € pour l'acquisition de bandes de marquage pour les terrains extérieurs ;**
- **DE FIXER à deux ans la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement. Cet amortissement s'effectuant par un débit du compte c/6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » et un crédit du compte c/2804 « subventions d'équipement versées ».**

5. SUBVENTIONS : AAPW – Subvention Pêche des jeunes 2025

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

L'Association Amicale de Pêche de Wittisheim (AAPW) projette l'organisation de la traditionnelle « pêche des jeunes » le 27/09/2025 et sollicite le versement d'une subvention. Lors de cette après-midi, tous les écoliers et collégiens habitants de Wittisheim sont invités à s'inscrire gratuitement à un concours de pêche qui leur est dédié.

Considérant la gratuité de la manifestation pour les jeunes concernés ; le fait qu'elle s'adresse à tous les enfants de la commune ; et également l'investissement de l'association pour la réalisation de la manifestation, la commune alloue classiquement une subvention exceptionnelle de 650€ à l'AAPW pour l'organisation de ce concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 650 € à l'association AAPW, au titre de l'organisation de la « pêche des jeunes », du 27/09/2025.**

6. SUBVENTIONS : Craquettes du Ried – Subvention exceptionnelle

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

L'association « Craquettes du Ried », dont le siège est dans la commune de Hilsenheim, sollicite le versement d'une subvention pour la réalisation de ses activités régulières à Wittisheim, depuis de nombreuses années.

Il est proposé au conseil de se baser sur les mêmes sommes que celles allouées par le biais de la subvention de fonctionnement aux associations de la commune de Wittisheim, à savoir :

- Part fixe = 100 €
- Membres de moins de 16 ans : 40 x 5 € = 200 €
- Membres de plus de 16 ans : 86 x 2 € = 172 €
- TOTAL = 472 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER le versement de la somme de 472 € à l'association « Craquettes du Ried » au titre des activités réalisées sur la commune de Wittisheim en 2025.**

7. FINANCES : Rectification de la délibération n°4 du 27/05/2025

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Malgré son élaboration avec le concours des agents du Service de Gestion Comptable, la décision modificative du 27/05/2025 n'est pas applicable pour les motifs énoncés par les Services Préfectoraux en matière budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **DE RECTIFIER la DM n°1 adoptée par le conseil municipal le 27/05/2025,**
- **D'ADOPTER la décision modificative suivante conformément aux demandes communiquées par la Préfecture, à savoir :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
627 (011) : Services bancaires et assimilés	750,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	500,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	70323 (70) : Redevance d'occupation du do	600,00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&d	5 500,00	70876 (70) : par le GFP de rattachement	240,00
		70878 (70) : par des tiers	750,00
		756 (75) : Libéralités reçues	5 290,00
		75888 (75) : Autres	5 870,00
	13 250,00		13 250,00
Total Dépenses	13 250,00	Total Recettes	13 250,00

8. FINANCES : Salle polyvalente – Tarifs de location

Rapporteur: l'Adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Par délibération n°11 du 14/05/2024, le conseil municipal avait revalorisé les tarifs de location de la salle polyvalente pour les particuliers et entreprises de la commune de Wittisheim, ainsi que pour les particuliers, entreprises et associations extérieurs à la commune.

Lors de la réunion de la commission réunie du 08/07/2025, il a été proposé de fixer des tarifs spécifiques pour les associations de Wittisheim, qui loueraient la salle polyvalente lors de leurs manifestations ou activités ponctuelles (réunions, assemblées générales, repas de fin d'année, ...).

Agathe DA COSTA souhaite rendre attentive au fait qu'il ne faudrait pas que ces tarifs freinent les associations à réaliser des manifestations.

M. le Maire lui répond que les anciens tarifs de la salle étaient de 275 €, ils passent à 460 €, soit une augmentation de 185 €. Malgré cette revalorisation, ce tarif ne couvre de loin pas les frais de fonctionnement de la salle : eau, gaz, électricité, temps de travail des agents (conception du contrat, état des lieux, nettoyage). Il précise qu'un travail sera également mené quant à la répercussion de ces frais sur les mises à disposition régulières des salles aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **DE FIXER** les tarifs de location pour les associations de Wittisheim comme suit et **DE PRECISER** que les tarifs pour les particuliers, entreprises et autres associations n'évoluent pas par rapport à la délibération du 14/05/2024 :

Grande salle (capacité 603 places)			
LOCATION	WITTISHEIM Associations	WITTISHEIM Particuliers, entreprises (comités d'entreprise, banques, etc.)	EXTERIEUR Particuliers, entreprises, associations (comités d'entreprise, banques, etc.)
Tarif week-end			
Salle + cuisine + vaisselle	460 € + 1 500 € de chèque de caution	920 € + 1 500 € de chèque de caution	2520 € + 2 000 € chèque de caution
Tarifs journée - hors WE			
Jour férié	230 € + 500 € de chèque de caution	460 € + 500 € de chèque de caution	1260 € + 1 000 € de chèque de caution
Hors jour férié	100 € + 500 € de chèque de caution	200 € + 500 € de chèque de caution	600 € + 1 000 € de chèque de caution
Enterrement	/	110 €	/
Pénalités de nettoyage	220 €	220 €	300 €
Petite salle (capacité 142 places)			
LOCATION	WITTISHEIM Associations	WITTISHEIM Particuliers, entreprises (comités d'entreprise, banques, etc.)	EXTERIEUR Particuliers, entreprises, associations (comités d'entreprise, banques, etc.)
Tarifs week-end			
Salle + kitchenette + vaisselle	210 € + 500 € de chèque de caution	420 € + 500 € de chèque de caution	1 020 € + 1 000 € de chèque de caution
Cuisine	110 €	110 €	150 €
Tarifs journée - hors WE			
Jour férié	105 € + 500 € de chèque de caution	210 € + 500 € de chèque de caution	510 € + 1 000 € de chèque de caution
Hors jour férié	50 € + 500 € de chèque de caution	100 € + 500 € de chèque de caution	200 € + 1 000 € de chèque de caution
Enterrement	/	55 €	/
Pénalités de nettoyage	110 €	110 €	150 €
Salle de réunion			
LOCATION	WITTISHEIM associations	WITTISHEIM Entreprises (comités d'entreprise, banques, etc.)	EXTERIEUR Entreprises, associations (comités d'entreprise, banques, etc.)
Journée - hors WE	Gratuité	50 € + 500 € de chèque de caution	150 € + 1 000 € de chèque de caution
Pénalités de nettoyage	50 €	50 €	100 €
Frais divers			
Clé perdue	50 €		
Déclenchement alarme	50 €		
Dégradations système incendie	montant des réparations		
Déclenchement astreinte agent technique (par déplacement)	25 €		

9. ACQUISITIONS FONCIERES : Acquisition de la parcelle forestière n°180 section 28 location

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 instituant un droit de préférence et un droit de préemption au profit de la commune en cas de cessions de parcelles boisées,
VU les articles L.331-19 et L.331-24 du Code forestier,
VU le plan de gestion et de réaménagement établi pour la période 2015-2034, conclu entre la Commune et l'Office National des Forêts,
VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2015 portant approbation de ce document,

CONSIDERANT l'intention du propriétaire de procéder à la vente de la parcelle forestière section 28 parcelle 180 d'une surface de 3.58 ares

CONSIDERANT que la Commune dispose d'un droit de préemption pour cette transaction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** l'application des droits de préférence et de préemption en matière forestière prévus aux articles L. 331-19 à L.331-24 du Code Forestier.
- **DE DONNER POUVOIR** à M. le Maire d'exercer ce droit au nom de la Commune.
- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle forestière section 28 parcelle 180 d'une surface de 3.58 ares pour un montant de 107,40 €.
Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune qui se porte acquéreur.
L'acte sera dressé par Me GENY Isabelle à SUNDHOUSE (67390).
- **DE DONNER SON ACCORD** pour l'intégration de cette surface dans le régime forestier.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

10. RAPPORTS D'ACTIVITES : SMICTOM – Rapport annuel 2024

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Après une présentation synthétique, le Conseil PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

11. RAPPORTS D'ACTIVITES : SDEA – Rapport annuel 2024

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Après une présentation synthétique, le Conseil PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du SDEA.

12. RAPPORTS D'ACTIVITES : ONF – Bilan forestier 2024

Rapporteur: l'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Après une présentation synthétique, le Conseil PREND ACTE du bilan forestier 2024 de l'ONF.

13. DECISIONS DU MAIRE

RECETTES :

- **Grefe des saisies des rémunérations** : 98.66 €, affaire ACH-SIMON
- **Territoire d'Energie Alsace** : 19 871.00 €, acompte 2025 de la TCFE
- **Roederer** : 2 647.36 €, sinistre abris bus rue de Sundhouse
- **Roederer** : 1 187.48 €, sinistre porte d'entrée club house
- **Roederer** : 596.06 €, sinistre panneaux rue du Vieux Chêne

DEPENSES :

- **Sineu-Graff** : 1 382.40 €, appuis vélos pour le parvis de la Mairie
- **Gerner** : 1 694.40 €, passage piéton devant la Mairie dans la rue de l'Eglise